

## Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2020

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine, GROUSSIN Stéphane.

Absent excusé : SOUCHET Bruno.

Mme TESSIER Katia a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-062	09-déc	M. et Mme COLIN Bruno 2 Chemin de la Cailloche ST URBAIN	Me LUCAS Ronan Place du Champ de Foire CHALLANS	Terrain non bâti sortant sur la Rte de Taizan	AE 190-278 - 279	Up	22 m <sup>2</sup> 683 m <sup>2</sup> 13 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-12-13-059 en date du 13 décembre 2019
2020-01	03-janv	Mme HEYER Martine 24 Rue des Erables ST URBAIN	Me Carole BOUTET 67 Rue du Général de Gaulle 85160 ST JEAN DE MONTS	Terrain bâti 24 Rue des Erables	AC 205	Up	831 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2020-01-13-001 en date du 13 janvier
2020-02	09-janv	M. GUILLONNEAU Frédéric et Mme BERTHOME Julie 16 Chemin de la Cailloche ST URBAIN	Me HUVELIN-ROUSSEAU Valérie Rue du Pays de Monts 85230 BOUIN	Terrain non bâti 16 Chemin de la Cailloche	AE 247	Up	51 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2020-01-14-002 en date du 14 janvier
2020-03	21-janv	SARL ERIC NAULEAU IMMOBILIER 17 Parc d'Activité La Salorge 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Lotissement Le Domaine du Vieil Echaliier - 18 Allée du Clos des Bois	B 1463	1AUh	555 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2020-01-27-003 en date du 27 janvier
2020-04	22-janv	M.et Mme PARDONNET Guy et Nicole 2 Chemin de la Rive ST URBAIN	Me Médéric BORDELAIS 253 Rue de l'Hôtel de Ville 44850 LIGNE	Terrain bâti 2 Chemin de la Rive	AB 120	U	1 050 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2020-01-27-004 en date du 27 janvier

## **DCM 2020-01-27-001**

### **ACQUISITION D'UNE PROPRIETE CADASTREE AB 283 « 4 RUE DE L'EGLISE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 février 2019 il a été décidé d'acheter la propriété cadastrée AB 283 d'une superficie de 984 m<sup>2</sup> et située « 4, rue de l'église ». Cette acquisition rentre dans le programme d'aménagement du centre bourg.

Dans cette délibération il avait été fait mention d'un prix de vente à 125 000 € avec une négociation à engager afin d'atteindre un prix d'acquisition à 120 000 €. Cette négociation n'a pas abouti et le prix de vente est resté fixé à 125 000 €.

Considérant les termes de la délibération le notaire n'a pas voulu que l'acte de vente soit signé entre les parties. Il a demandé à ce que la commune reprenne une délibération dans laquelle le prix d'acquisition de la propriété à 125 000 € soit bien indiqué.

Il est donc nécessaire de reprendre cette délibération pour que l'achat de la parcelle puisse avoir lieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir** la parcelle AB 283 situé « 4 rue de l'église » au prix de 125 000 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 31 janvier 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2020-01-27-002**

### **BUSAGE « CHEMIN DU JOUSSELAIN »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de précédentes réunions il avait été envisagé de buser le « chemin du Jousselein ». Ceci permettait de faire une jonction entre la piste pédestre arrivant de la Citadelle et la Route de Taizan. Il s'agit de buser 230 ML, d'installer 6 regards béton et de faire une finition sablée. La finition sablée a été choisie pour la commission car elle est mieux carrossable pour les poussettes qu'une finition « terre-pierre ». Des devis ont été demandés à différentes entreprises :

BODIN propose un devis s'élevant à 25 058.73 € HT.

CHARIER propose un devis s'élevant à 24 656.50 € HT.

SOCOVA TP propose un devis s'élevant à 30 197.50 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Considérant la capacité de l'entreprise BODIN à débiter les travaux dès le 07 février 2020,

Considérant les soucis de délais rencontrés avec l'entreprise CHARRIER pour la réalisation du parking à côté de la mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de confier les travaux de busage du « chemin du Jousselein » à l'entreprise BODIN pour un montant de 25 058.73 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 31 janvier 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2020-01-27-003**

### **CAMPING : MISE EN GERANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de précédentes réunions il avait été décidé de mettre le camping municipal en gérance. Plusieurs personnes nous ont contacté et les charges et recettes des années précédentes leurs ont été transmises.

Seule La Route du Sel est revenue vers nous car ils sont intéressés pour prendre la gérance pour la saison 2020. Monsieur le Maire rappelle que La Route du Sel est déjà présente au camping municipal avec les départs de balades en canoë à proximité du camping ainsi que les balades vélos.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail avec La Route du Sel pour la saison 2020 avec un loyer annuel de 2 000 €. L'Office Notarial va être contacté afin qu'il établisse le bail le plus adéquat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **décide** de confier la gérance du camping municipal à La Route du Sel pour la saison 2020,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer un bail pour la saison 2020,
- **valide** le loyer annuel de 2 000 € pour la saison 2020,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

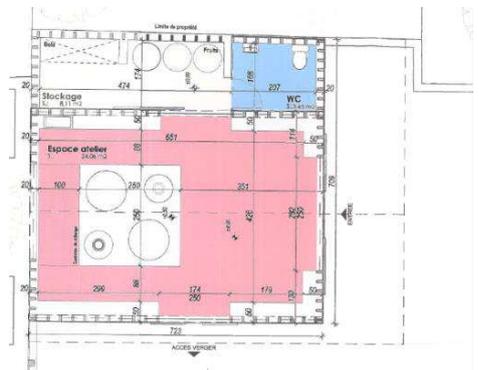
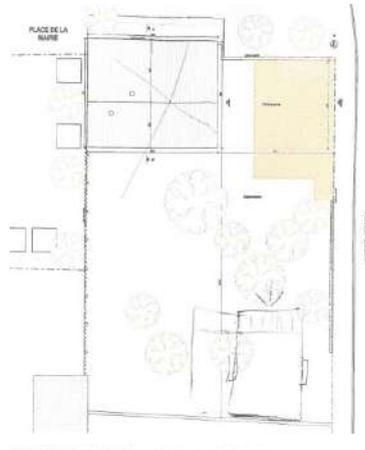
Affichage en Mairie le 10 février 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

## AMENAGEMENT DE L'ALAMBIC PEDAGOGIQUE PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses réalisées par Léa MAUDET pour la réalisation de l'alambic pédagogique sur le verger appartenant à la commune.

Sur ce projet l'alambic est position en bord de route, dos au parking de la salle, en lieu et place du bâtiment actuellement existant.

Les conseillers municipaux souhaitent garder cet emplacement mais à 3m de la « rue de l'église ».



### DCM 2020-01-27-004

## PROPOSITION D'ASSISTANCE A LA NEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance arrivent à terme au 31 décembre 2020. Ils doivent donc être renouvelés. Le cabinet Delta Consultant nous a déjà accompagnés lors de la précédente renégociation des contrats d'assurance.

Le montant de la prestation s'élève à 1 750 € HT et se décompose comme suit :

- Phase 1 : audit – analyse de l'existant
- Phase 2 : préparation DCE – consultation des assureurs
- Phase 3 : analyse – synthèse des offres
- Phase 4 : assistance technique pendant toute la durée des marchés (4 ans)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de charger le cabinet Delta Consultant de renégocier les contrats d'assurance de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** de confier la renégociation des contrats d'assurance à Delta Consultant pour un montant de 1 750 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 10 février 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **PREPARATION DES BUDGETS REUNION DE LA COMMISSION FINANCES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les budgets soient votés le 09 mars, soit avant les élections municipales. Il convient donc de réunir la commission finances.

Font partie de la commission « Finances » : M. BUTON Didier – M. NEAU Marcel – Mme JOUANNEAU Nadine – M. TROCHARD Loïc – Mme TESSIER Katia

Les réunions sont fixées le lundi 10 février à 18h30 et le lundi 24 février à 18h30.

### **DCM 2020-01-27-004**

## **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent en CDD aux services techniques pour faire face à un accroissement d'activités dû aux divers aménagements en cours. Il est proposé de signer un contrat à mi-temps sur une période allant de mars à septembre 2020.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser ce CDD pour l'année 2020 aux services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CDD à mi-temps, de mars à septembre 2020, pour les services techniques,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 10 février 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune réunion du Conseil Communautaire n'a eu lieu depuis la dernière présentation de décembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Installation d'un ostéopathe**

Un ostéopathe souhaite s'installer sur la commune. Il lui a été proposé un des bureaux de l'ancienne mairie. Cela lui convient parfaitement et il souhaiterait pouvoir s'installer dès juillet 2020. L'ancien bureau du Maire lui convient. Il conviendrait de définir un montant de loyer.

Le Conseil Municipal propose un loyer au prorata de la surface et en fonction du loyer des infirmières. Le calcul va être effectué et sera proposé à la prochaine réunion pour que le montant soit acté.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 09 mars à 20h00.

## SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	MONNERON Antony 3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine <b>Démissionnaire</b>	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno <b>Absent excusé</b>	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain <b>Démissionnaire</b>	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane	